



Bonneville, le 5 août 2016

A compter du 1^{er} septembre : badges obligatoires pour l'accès aux déchèteries intercommunales

Nous profitons de cette pause estivale pour vous rappeler qu'à compter du 1^{er} septembre, il vous faudra obligatoirement votre badge « Pass déchets » pour accéder aux déchèteries.

Attention, les badges sont disponibles et remis uniquement à la déchèterie d'Ayze. La mairie d'Ayze et les autres mairies de la CCFG n'en possèdent pas et ne sont pas habilitées à vous les délivrer.

Nous vous rappelons que ces badges sont réservés exclusivement aux personnes ayant une habitation sur le territoire de la CCFG. Merci de vous munir des documents nécessaires à nous remettre pour la délivrance de votre badge : Formulaire complété et signé + COPIE d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ce PASS vous permet l'accès aux 4 déchèteries intercommunales. Nous remettons 1 badge gratuit par foyer, possibilité d'en avoir un deuxième facturé 20€ (PASS confort).

Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger le Formulaire de procuration en ligne pour faciliter le retrait et l'ensemble des documents nécessaires sur www.ccfg.fr/environnement.

Merci pour votre compréhension et bon retrait de votre PASS Déchets !

Cordialement,

Le Président de la CCFG,

Maire de Bonneville,

Stéphane Valli



**Communauté de Communes
Faucigny Glières**
56, place de l'Hôtel de ville
74130 Bonneville – F

WWW.CCFG.FR

Tél (+33) 04 50 97 51 58

Fax (+33) 04 50 97 51 73

Email : courrier@ccfg.fr

N°siret 20000017200011

Code APE 751A

CONTACT PRESSE : Anne-Gabrielle SEMIN – 04 50 25 22 01 – ag.semin@ccfg.fr